



DOSSIER D'INSCRIPTION

1/ LA FAMILLE

RESPONSABLE LÉGAL :

M. et Mme			marié(e)	
M. ou Mme			vie maritale	
M.			célibataire	
Mme			divorcé(e)	
Melle			veuf(ve)	
Adresse :				
		code postal :		Ville :
E-mail :		@		
téléphone(s) fixes :				
téléphone(s) portable(s) :				

CAF		n° allocataire *	compagnie d'assurance :
MSA			
CAF maritime		quotient CAF	n° de police
autre			
aucun		* mention obligatoire : à défaut, nous appliquons le tarif le plus élevé	

PÈRE :

Nom :			
Prénom :			
Adresse :			
code postal :		Ville :	
téléphone professionnel :			
téléphone portable :			
E-mail :	Profession :		
@	Employeur :		

MÈRE :

Nom :			
Prénom :			
Adresse :			
code postal :		Ville :	
téléphone professionnel :			
téléphone portable :			
E-mail :	Profession :		
@	Employeur :		

TUTEUR / TUTRICE (FAMILLES D'ACCUEIL SEULEMENT) :

Nom :			
Prénom :			
Adresse :			
code postal :		Ville :	
téléphone professionnel :			
téléphone portable :			
E-mail :	Profession :		
@	Employeur :		

Je, soussigné-e :		<p>déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'association, l'approuver entièrement et en avoir reçu un exemplaire en main propre (page 4 de ce document). De plus, j'autorise l'association à consulter mon quotient familial grâce au numéro d'allocataire fourni par mes soins.</p>
-------------------	--	--

--	--	--

Fait à Pornic, le		Signature, précédée de la mention « lu et approuvé »
-------------------	--	--



DOSSIER D'INSCRIPTION

2/ LES ENFANTS

ENFANT 1

Nom :					
Prénom :					
Sexe :		Né-e le :			
École :		Classe :			
Je, soussigné-e,					Autorise :
1- Mon enfant à quitter la structure seul :					
oui	non	si oui :	à pied	en vélo	Autre :
2- Les personnes suivantes à venir chercher mon enfant :					
Nom :		Prénom :		Téléphone :	
Nom :		Prénom :		Téléphone :	
3- L'association à utiliser l'image de mon enfant pour sa communication (vidéos, internet, journaux, plaquettes, etc...)					
oui	non	Restrictions :			

ENFANT 2

Nom :					
Prénom :					
Sexe :		Né-e le :			
École :		Classe :			
Je, soussigné-e,					Autorise :
1- Mon enfant à quitter la structure seul :					
oui	non	si oui :	à pied	en vélo	Autre :
2- Les personnes suivantes à venir chercher mon enfant :					
Nom :		Prénom :		Téléphone :	
Nom :		Prénom :		Téléphone :	
3- L'association à utiliser l'image de mon enfant pour sa communication (vidéos, internet, journaux, plaquettes, etc...)					
oui	non	Restrictions :			

ENFANT 3

Nom :					
Prénom :					
Sexe :		Né-e le :			
École :		Classe :			
Je, soussigné-e,					Autorise :
1- Mon enfant à quitter la structure seul :					
oui	non	si oui :	à pied	en vélo	Autre :
2- Les personnes suivantes à venir chercher mon enfant :					
Nom :		Prénom :		Téléphone :	
Nom :		Prénom :		Téléphone :	
3- L'association à utiliser l'image de mon enfant pour sa communication (vidéos, internet, journaux, plaquettes, etc...)					
oui	non	Restrictions :			

Je, soussigné-e déclare les informations ci-dessus exactes.

Fait à Pornic, le		Signature :	
-------------------	--	-------------	--



DOSSIER D'INSCRIPTION

3/ LE REGLEMENT INTERIEUR

à conserver par la famille!

INSCRIPTIONS ACCUEIL DE LOISIRS :

En l'absence de quotient familial, le plein tarif est appliqué; un avoir pourra être constitué sur présentation des justificatifs de quotient familial ou après vérification par nos soins grâce à au numéro d'allocataire CAF fourni par la famille.

Pour les périodes de vacances scolaires, il est demandé le paiement d'avance des journées et semaines réservées. Les paiements seront encaissés au moment de la venue des enfants. En cas d'absence sans avoir prévenu le directeur de l'association une semaine à l'avance minimum, les sommes seront conservées par l'association.

Pour les mercredis de la période scolaire, le paiement sera effectuée à réception de la facture émise par l'association.

Le paiement peut s'effectuer en espèces, chèque ou chèque vacances.

Le dernier délai pour l'inscription est : le *lundi pour le mercredi* et le *jeudi précédent les semaines de vacances scolaires*.

En cas d'urgence, et s'il reste des places, des inscriptions seront prises le jour même, de manière exceptionnelle.

LES MERCREDIS, les enfants peuvent être inscrits à la demi-journée avec ou sans repas, ou à la journée complète.

LES VACANCES, les enfants peuvent être inscrits à la journée, ou en forfaits 3, 4 ou 5 jours.

Ces forfaits sont dégressifs en fonction du nombre de jours et du nombre d'enfants inscrits.

L'accueil se fait au centre de loisirs de Monval, 28 rue René-Guy Cadou, 44210 PORNIC.

INSCRIPTIONS MINI-SEJOURS :

En cas de désistement 15 jours avant la date de départ, 50% de la somme versée sera retenue par l'association, sauf si la famille fournit un certificat médical.

Le nombre de places par mini-séjours est fixé par l'association.

En cas d'effectifs insuffisants (moins de 7 mineurs), ou d'empêchement manifeste, l'association peut annuler le séjour.

L'EQUIPE D'ENCADREMENT

L'équipe pédagogique est composée d'animateurs permanents diplômés, stagiaires ou non qualifiés, sous le contrôle du directeur de l'association, lui-même diplômé d'Etat.

ASSURANCES :

Il est obligatoire pour les familles de posséder une assurance Responsabilité Civile.

DOSSIER D'INSCRIPTION

L'inscription des enfants sera possible à réception :

- du présent dossier rempli intégralement (page 1 à 3)

- de votre numéro allocataire CAF ou à défaut d'un justificatif de quotient familial CAF

- d'un certificat d'assurances en responsabilité civile

- d'un fiche sanitaire par enfant (L'association se décharge de toute responsabilité en cas d'erreur ou d'omission des parents concernant les informations inscrites sur les fiches sanitaires.)

ABSENCES :

Le remboursement pour absences pour maladie contagieuse ou blessure sérieuse s'effectuera sur présentation du certificat médical.

Il sera au choix de la famille remboursé par chèque ou sous la forme d'un avoir.

SERVICE CAFPRO

Le calcul du tarif applicable pour l'inscription des enfants est en fonction de votre quotient CAF; il est revu chaque année par la CAF au 1er janvier en fonction des ressources de la famille et est susceptible de modification en suite à un changement de situation professionnelle ou familiale.

Vous devez par conséquent nous fournir votre numéro d'allocataire ou à défaut un justificatif de quotient familial.

Nous vous informons que la Caisse d'Allocations familiales met à notre disposition un service Internet à caractère professionnel qui nous permet de consulter les éléments de votre dossier nécessaires à l'exercice de notre mission, à l'aide de votre numéro d'allocataire.

Conformément à la loi « informatique et libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978, nous vous rappelons que vous pouvez vous opposer à la consultation de ces informations en nous contactant.

Dans ce cas, il vous appartient de nous fournir les informations nécessaires au traitement de votre dossier.

COMPORTEMENT ET MATÉRIEL

Lorsque le comportement de l'enfant n'est pas compatible avec la vie en collectivité (violence, langage, tenue, ...) l'association se réserve le droit de ne plus accepter l'enfant.

En cas de détérioration, le coût de la réparation ou du remplacement sera à la charge du représentant légal. Si elle est collective, les frais seront partagés.

LES HORAIRES

Il est impératif de respecter les horaires d'accueil. En cas de manquement, l'association se verra dans l'obligation d'appeler la Gendarmerie et / ou de refuser l'enfant les jours suivants.

L'accueil se fait de 7h30 à 9h30 et de 17h00 à 18h30. Passés ces créneaux, vos enfants ne seront pas accueillis.

Les plages horaires d'activités sont (à titre indicatif) :

- de 7h30 à 9h30 : arrivée des enfants	- de 9h30 à 10h : temps libre	- de 10h à 11h30 : activités encadrées	- de 11h30 à 12h : temps libre	- de 12h à 13h30 : repas	- de 13h30 à 14h30 : sieste / temps calme selon les âges	- de 14h30 à 15h : temps libre	- de 15h à 16h : activités encadrées	- de 16h à 17h : goûter et temps libre	- de 17h à 18h30 : départ des enfants
--	-------------------------------	--	--------------------------------	--------------------------	--	--------------------------------	--------------------------------------	--	---------------------------------------

CONTACTS

Vous pouvez nous contacter par téléphone (0240642724) ou par mail (directeur@lecalypso.fr) aux dates et horaires suivants :

- le lundi, de 13h30 à 18h30 / le mardi de 10h à 12h30 / le mercredi de 7h30 à 18h30 / le jeudi de 13h30 à 17h / le vendredi de 9h à 12h.

- tous les jours de vacances de 7h30 à 18h30.

En dehors de ces plages horaires, un répondeur permet l'inscription des enfants : l'inscription est automatique à dépôt du message.

Un site internet permet la diffusion d'informations : www.lecalypso.fr

ATTESTATION DE PRÉSENCES

Aucune attestation ne sera délivrée au delà d'un mois après le dernier jour de présence.

LE TRANSPORT

Pour se rendre au centre de Monval, un service de car est mis à disposition des familles uniquement pendant les vacances d'été.

LA PARTICIPATION CAF ET MAIRIE

La CAF de Loire-Atlantique et la Mairie de Pornic participent au financement des journées enfants.

LOI INFORMATIQUE ET LIBERTE

Conformément à la loi « informatique et libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978, nous vous rappelons que vous disposez d'un droit de regard et de modifications des données entrées sur notre logiciel de gestion de l'accueil de loisirs.